

**Bilan de la qualité de l'eau potable**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015**

<b>Nom de l'installation de distribution :</b>	<b>Centrale de traitement d'eau potable</b>
<b>Numéro de l'installation de distribution :</b>	<b>X0009149</b>
<b>Nombre de personnes desservies :</b>	<b>53926</b>
<b>Date de publication du bilan :</b>	<b>26 février 2016</b>

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Me Catherine Bouchard

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Nom : M. Claude Ouimette  
Numéro de téléphone : 450-776-8363  
Courriel : [couimette@ville.granby.qc.ca](mailto:couimette@ville.granby.qc.ca)

**1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée**  
(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	Nombre total d'échantillons analysés par le laboratoire de la Ville de Granby
<b>Coliformes totaux</b>	648	1114	0	97
<i>Escherichia coli</i>	648	1112	0	97

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

**Aucun dépassement de norme**

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

Note: Le 19 novembre 2015, nous avons eu une présence de coliformes totaux dans l'eau potable distribuée. Cet événement isolé ne cause pas de hors-norme, cependant nous avons désinfectés et repris un nouvel échantillon.

**2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée**  
(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	1	4	0
<b>Arsenic</b>	1	4	0
<b>Baryum</b>	1	4	0
<b>Bore</b>	1	4	0
<b>Cadmium</b>	1	4	0
<b>Chrome</b>	1	4	0
<b>Cuivre</b>	30	35	0
<b>Cyanures</b>	1	4	0
<b>Fluorures</b>	1	4	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	8	0
<b>Mercure</b>	1	4	0
<b>Plomb</b>	30	35	0
<b>Sélénium</b>	1	4	0
<b>Uranium</b>	1	4	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	Non applicable		
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	Non applicable		
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	Non applicable		
<b>Chlorates</b>	Non applicable		

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**  
(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>	<b>Nombre total d'échantillons analysés par le laboratoire de la Ville de Granby</b>
Turbidité	12	52	0	728

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

<b>Date de prélèvement</b>	<b>Lieu de prélèvement</b>	<b>Norme applicable</b>	<b>Résultat obtenu</b>	<b>Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation</b>
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

#### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes  
(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

\* 2014 est notre année de référence quant à l'exigence réduite un an sur trois, ci-haut cochée.

4.2 Trihalométhanes  
(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes total	16	26	48.4

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**  
(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides (préciser lesquels)	0		
Substances radioactives	0		

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport**

Nom : Marie-Pier Lucas

Fonction : Technicienne réseau aqueduc et égouts

Signature: 

Date : 26 février 2016

**7. Nom et signature de la personne ayant approuvé le présent rapport**

Nom : Claude Ouimette

Fonction : Coordonnateur division du traitement des eaux

Signature: 

Date : 26 février 2016